

S'est terminée à cinq heures. La distribution des prix a eu lieu dans le grand salon de l'hôtel de Ville, sous la présidence de M. Van Gratten. Voici les résultats des régates :

1^{er} concours, Embarkations de plaisance à deux rameurs : le prix, *Tabarka* (Sport nautique d'Amiens) ; 2^e *Petit-Jules* (Emulation nautique de Calais).

3^e concours (Juniors) — Voies-gigs bordant deux avirons de pointe. — 1^{er} *Jadette* (Club de l'Aviron de Roubaix) ; 2^e *Plaisanceur* (Sport nautique de Lille) ; 3^e *Bleuet* (Union nautique de Calais).

4^e concours (Seniors) — Voies-gigs à deux avirons de pointe. — 1^{er} *Qui vive* (Vole club de Rouen) ; 2^e *Néophane* (Cercle de l'Aviron de Paris) ; 3^e *Tabarka* (Sport nautique d'Amiens).

5^e concours — Périodiques pour un homme assis. — 1^{er} prix, *Etnocelle* (Sport nautique d'Amiens) ; 2^e *Petit* (Union nautique de Calais).

6^e concours (Juniors) — Voies-gigs bordant quatre avirons de pointe. — 1^{er} prix, *Rovico* (Cercle de l'Aviron de Roubaix) ; 2^e *Corsaire* (Sport nautique de Lille) ; 3^e *K. D. Roussel* (Cercle de l'Aviron, Amiens).

7^e concours. Embarkations de tous genres (skiffs), 1^{er} prix, Union Nautique de Calais ; 2^e Sport nautique de Lille.

8^e concours (seniors) voies-gigs bordant 4 avirons 1^{er} prix, *Rovico* ; 2^e *Clair* de l'Aviron de Paris.

9^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

10^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

11^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

12^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

13^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

14^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

15^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

16^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

17^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

18^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

19^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

20^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

21^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

22^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

23^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

24^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

25^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

26^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

27^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

28^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

29^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

30^e concours, voies-gigs bordant 6 avirons, 1^{er} prix, Cercle de l'Aviron de Paris ; 2^e Union nautique de Calais.

Un Obi solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mardi 5 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François GUSTIN, décédé à Roubaix, le 1^{er} juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obi solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Coeur, à Roubaix, le mercredi 7 juillet 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEBLANC, décédé à Roubaix, le 7 juillet 1885, à l'âge de 82 ans, administrateur des Sacraments de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Me de Lamartine, la parole est donnée à Me de Lamartelle, pour soutenir l'exception d'incrimination.

Le jeune député du Morbihan, un des orateurs d'exception de la séance, a prononcé un discours d'ensemble, et toute vibrante de cette éloquence que donne une conviction profonde.

La loi de 1812 sur les chapelles particulières est tombée en désuétude, dit M. de Lamartelle ; beaucoup pensent qu'elle est virtuellement abrogée ; de nombreux Français estiment que leur domicile est aussi sacré qu'une maison de citoyen anglais ; on peut bien pénétrer le vent et le tempête, on le voit à pas le droit d'entrer ; mais ceux-là même qui croient que le sous-préfet était dans son droit déplorent la sauvegarde des gendarmes et protestent que jamais la loi n'a été exécutée avec une cruauté pareille à Desazaville, les gendarmes ont laissé tuer M. Watrin parce qu'il ne voulait pas tirer sur des femmes et des enfants. C'est du moins, ce qu'un ministre est venu déclarer à la tribune de la Chambre.

Pourquoi donc, à Châteaullain, n'a-t-on pas hésité à pénétrer sur des petites filles, à tuer une femme, à blesser un enfant de 14 ans !

Devant la Chambre, le ministre Goblet essayait de s'exécuter en proclamant que les ouvrières de Châteaullain avaient fait acte de rébellion à main armée, et qu'elles avaient tué le procureur de la République, et vous renfermer dans ce système du gouvernement. Si nous avons fait acte de rébellion à main armée, ce n'est pas ici que nous devons comparaître, c'est devant le jury ; la loi l'a voulu (Assemblée générale), nous voulons donc en écartant la circonstance aggravante de main armée comme vous le faites, que les gendarmes aient tiré sur des femmes sans défense ! Alors vous faites bien peu de cas de l'honneur de nos petites filles, si vous les avez jusqu'à apparence de l'honneur ! (Sensation).

La vérité est qu'au dire de vos témoins, les ouvrières étaient au nombre de plus de 200, qu'elles jetaient des pierres, que les gendarmes ont tiré sur elles, qu'elles ont fait pleuvoir une grêle de coups sur les gendarmes. Quant à M. Fischer, il est incontestable qu'il portait deux revolvers et qu'il a tiré. Marguerite, toujours soucieuse de mettre de l'ingéniosité dans ses bonnes actions, renvoyait à sa petite protégée, au moment où elle venait de tirer un coup de pistolet d'or, l'autre de bouillons.

A ce point était joint un billet écrit en ces termes : « Je suis allée à la messe, mon enfant, lequel de ces bas t'a fait le plus de plaisir ? »

Cette question n'est pas sans intérêt, elle reçoit cette réponse désappointée : « Cher madame la Reine, à cause des bas, j'ai eu bien du chagrin ; mon père m'a pris celui des pièces d'or ; mon frère, celui des bouillons. »

— Horrible trouvaille. — Nous lisons dans la *Neuve Presse* de Lundi dernier, une jeune fille faisant une promenade dans le bois de Bombing (près de Vienne), se trouva tout à coup en face d'un spectacle terrible : sur la pointe d'un bâton planté dans le sol était attachée une tête d'homme, dont le nez était coupé.

Elle s'avança vers la tête et appela au secours. Les habitants de l'autour accoururent et on fit des recherches dans tout le bois, afin de retrouver le corps, la fraîcheur de la tête attestant, que le crime, avait été commis dans les dernières 48 heures.

La tête avait été tranchée très nettement du cou. Tout ce qu'on put découvrir dans le bois, ce fut un manteau comme les marchands ambulants de verreries croates en portent et qui se trouvait non loin de la tête.

Une triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

Un triste erreur judiciaire. — M. Joffroy, substitut du procureur du roi, s'occupe en ce moment d'un affaire grave. Le 21 mai dernier, un vol de bijoux fut commis au préjudice d'une négociante de la rue de Brabant. Une ouvrière nommée Marie B., fut accusée d'avoir volé les bijoux, et fut condamnée à six mois de prison. Mais, par suite de nouvelles recherches, on découvrit que la véritable voleuse était une autre personne, et Marie B. fut relâchée.

ment, comme nous l'avons dit hier, le jour même où, par des processions, la population chrétienne de Marseille célébrait la fête du Sacré-Coeur. Cette coïncidence a été fort remarquable.

On dit que M. Brochier, se voyant moribond, a accompli ses devoirs religieux ; mais ses anciens amis, autrement dit les *puris*, ont arraché son cadavre à la famille, et l'ont porté à travers les rues de Marseille dans un odieux enterrement civil.

La franc-maçonnerie n'a point voulu que le cadavre de son ancien Vénérable lui fût ravi.

Un glorieux anniversaire. — Sempach (Suisse) 5 juillet. — Une fête patriotique amovante